Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260908-2026_0959-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

20260959

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 11/09/2026
Et Publication du : 11/09/2026

L'an 2026, le 8 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne sur le site internet de la Mairie le 3/09/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. GRIJOL François, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LE BARILLEC Joël, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, M. LUHERNE Vincent, M. RAULT Lucien, M. MASSON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOUBLANT Alexia à M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie à Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie

A été nommé(e) secrétaire : Mme CADORET Géraldine

2026-09-59 Finances : décision modificative – terrain de Lere Blenec

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget, rendu nécessaire par le projet d'acquisition du terrain situé au lieu-dit Lere-Blenec, cette opération n'ayant pas été prévue au budget primitif.

Cette décision modificative vise à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'acquisition du terrain ainsi que les crédits correspondant à son financement par emprunt, comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Compte 2111 – Terrains nus	170 000 €	
Compte 1641 – Emprunts		170 000 €
Total	170 000 €	170 000 €

L'Adjointe à l'urbanisme rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Berric.
Cette procédure permet de faire évoluer le classement d'une partie du secteur de Lere-Blenec, redevenu classé en zone 2AUa à la suite de l'annulation du PLUi intercommunal en mars 2024.
La partie concernée par le passage en zone 1AU représente environ 1,7 hectare, sur une partie de la parcelle cadastrée ZM 105 à 10€ du m².

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260908-2026_0959-DE

La nouvelle orientation d'aménagement et de programmation prévoit notamment :

- un minimum de 25 % de logements locatifs sociaux ;
- au moins 20 % de logements en accession abordable ;
- une part de petits logements de type T1, T2 ou T3 ;
- une programmation associant habitat intermédiaire, maisons groupées et lots libres ;
- une densité légèrement supérieure à 20 logements par hectare.

Monsieur le Maire présente la proposition du Crédit Agricole du Morbihan au titre de l'avance de fonds pour l'aménagement et la création de lotissement. Il s'agit d'un contrat in fine d'un montant maximum de 1.5M€ sur 48 mois. Les déblocages se font selon les besoins (exemple : acquisition du terrain) et les intérêts sont calculés au prorata temporis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget, telle que présentée ci-dessus, portant inscription de 170 000 € en dépenses d'investissement au compte 2111 « Terrains nus » et de 170 000 € en recettes d'investissement au compte 1641 « Emprunts » ;
- d'approuver le principe de l'acquisition du terrain situé au lieu-dit Lere-Blenec, correspondant à la parcelle ZM 105 d'environ 1,7 hectare à 10 € du m², soit un montant d'environ 170 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment à signer tout document, acte ou pièce nécessaire à la conclusion de la vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et contracter l'emprunt nécessaire au financement de cette acquisition auprès du Crédit Agricole du Morbihan, dans la limite du montant inscrit au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/09/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

